

Envoyé en préfecture le 30/11/2021 Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20211129-BECCLO_2021_357-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel DUPUY, Emmanuel HANON, Didier REY.

OBJET: RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formationaccompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Pyrénées-Atlantiques sur 20 heures.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide

- **de créer** 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - · Contenu du poste : Agent d'entretien des locaux.
 - Durée du contrat : 12 mois à compter du 1er décembre 2021.
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.
 - · Rémunération : SMIC.

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

ID: 064-200039204-20211129-BECCLO_2021_357-DE

 d'autoriser son Président à signer la convention avec POLE EMPLOI et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne marche du contrat.

- de préciser que les crédits sont prévus au budget 2021.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT